

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 mars 2010

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

**10.26/D ACCORD SUR LE REMBOURSEMENT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2009 RELATIVES AUX DEPENSES DES BIBLIOTHEQUES**

REPORTÉE

10.27/DA REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

ARTICLE 1^{er} : **ADOPTE** les termes de la convention de partenariat triennal 2009-2011 avec le Conseil général de l'Essonne en matière de suivi et d'accompagnement contractualisé des allocataires du RSA.

ARTICLE 2 : **CONFIE** au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le soin d'assurer l'accompagnement contractualisé du public allocataire du RSA relevant du périmètre d'intervention du CCAS.

ARTICLE 3 : **DÉCIDE** que le CCAS accueillera, informera (de leurs droits et devoirs) et accompagnera - pour la constitution de leurs dossiers - les personnes seules sans enfant ou couples sans enfant. Les couples avec enfant(s) ou parents isolés avec enfant(s) seront réorientés vers les services du Conseil général de l'Essonne, Pôle Emploi ou de la CAF.

UNANIMITE

10.28/DM PROGRAMMATION COMMUNALE 2010 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS

ARTICLE 1ER : ADOPTE la programmation communale 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en fonctionnement.

ARTICLE 2 : APPROUVE les plans de financements présentés dans les fiches actions annexées à la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter les subventions maximales auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour ces projets, ainsi qu'une participation financière d' OSICA.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la CAF dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la programmation et à signer tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 6 : DIT que, pour les projets de fonctionnements communaux, la commune s'engage à prendre en charge la totalité des coûts engendrés en cas de défaillance des financeurs.

ARTICLE 7 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal suffisamment doté à cet effet.

ARTICLE 8 : APROUVE le soutien financier de la Ville aux actions portées par les associations.

27 Voix Pour, 7 Abstentions

10.29/DP RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES MARCHES DE VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le principe de délégation du service public des halles et marchés, sous forme d'affermage, pour une durée de trois années allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à lancer la procédure d'affermage correspondante.

UNANIMITE

10.30/C DÉNOMINATION DE LA PLACE D'INDOCHINE

ARTICLE 1^{ER} : **ADOPTE** la dénomination du lieu « Place de l'Indochine ». attribuée au lieu dit 82, 84 rue de Cerçay à Brunoy.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 Voix Pour, 8 Voix Contre

10.31/C DÉNOMINATION DU SQUARE JEAN DOINEL PLACE DE L'ARRIVÉE

ARTICLE 1^{er} : **ADOPTE** la dénomination du lieu « square Jean DOINEL ».

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

10.32/K DÉNOMINATION DU SQUARE HENRI DEVARENNE

ARTICLE 1^{er} : **ADOPTE** la dénomination « square Henri DEVARENNE » pour le square accolé à la mairie.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Sénateur-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

10.33/G AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES

ARTICLE 1^{er} : **DIT** que la convention relative à la mise des courts de Tennis municipaux et des équipement annexes au BRUNOY TENNIS CLUB est prorogée jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à signer cet avenant.

27 Voix Pour, 7 Abstentions

10.34/D CONTRIBUTION COMMUNALE 2010 DE BRUNOY FISCALISEE PAR LE SIARV

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le SIARV à fiscaliser la part de la contribution communale 2010 de Brunoy qui s'élève à 540 709 €.

UNANIMITE

10.35/D FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES COMMUNALES 2010

ARTICLE UNIQUE : FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2010 de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 15,66 % |
| - Taxe sur le foncier bâti | 17,25 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti | 33,27 % |

27 Voix Pour, 7 Voix Contre

10.36/DK REGLEMENT DU SINISTRE DU 7 RUE PONT PERRONET

ARTICLE 1^{er} : ACCEPTE le règlement du sinistre faisant suite à l'incendie du 27 avril 2008, ayant entraîné la destruction partielle de l'immeuble sis 7 rue Pont Perronet.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'accord de règlement avec la Compagnie AREAS à savoir :

- paiement immédiat de 95 746 €,
- paiement différé de 52 922 €,

ainsi que tous les documents relatifs à ce sinistre.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à régler les honoraires d'expert pour un montant de 8 946 € TTC et à signer tous les actes y afférents.

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 26 mars 2010